

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CC

L'an deux mil vingt-six, le **05 Juin**, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 28 Mai s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

28/03/2026

Date de convocation

28/05/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 2
- Votants : 13

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir de
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐	G. CHATEL	R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☒	☐		P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☐	☒	
G. CHATEL	☐	☒		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	L. PUJOS
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : S. THIBLET

Rapporteur : G. PREVOST

OBJET : Désignation des membres de la commune de Brens au conseil d'exploitation des régies des eaux de la communauté de communes Bugey-Sud.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** les statuts des régies de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Bugey-Sud adoptés le 17 Novembre 2022 en conseil communautaire,
- **Vu** la délibération 2026-17,
- **Considérant** que les régies de l'eau et de l'assainissement de Bugey-Sud sont administrées par un conseil d'exploitation unique, sous l'autorité de la Présidente de la Communauté de communes Bugey Sud et du conseil communautaire ;
- **Considérant** le fait que chaque commune de la Communauté de communes doit être représentée à ce conseil d'exploitation par un membre titulaire et un membre suppléant, issus du conseil municipal de la commune ;
- **Considérant** le fait que les membres désignés par la commune au conseil d'exploitation ne peuvent en aucun cas prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises travaillant pour les régies, occuper une fonction dans ces entreprises, assurer une prestation pour ces entreprises ou prêter leur concours à titre onéreux aux régies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'annuler** la délibération 2026-17
- **De désigner** Madame Sandrine LACHIZE-PICCINO en qualité de membre titulaire de la commune de Brens au conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Bugey-Sud,
- **De désigner** Monsieur Grégory PREVOST, en qualité de membre suppléant de la commune de Brens au conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement de la communauté de communes Bugey-Sud,

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 08/06/2026

Madame le Maire.

